

HAUTE COUR DE JUSTICE

121

CABINET
D'INSTRUCTION

Procès-verbal d'interrogatoire et de confrontation

N°

6 SEPT 1945

L'AN mil neuf cent. , le
du mois d à heure du

Déférant à notre mandat de comparution

Après André et Chazette
M. Laval
M. Laval
M. Laval

après avoir été extrait de la Maison d'arrêt de

Fresnes

Devant nous,

BÉTEILLE

Membre de la Commission

d'Instruction près la Haute Cour de Justice, assisté de,

H. PARSY

Greffier assermenté, s'est présenté a été amené

M. Laval

en notre cabinet, à Paris, le



Déjà entendu

M^e *Claud, Baraduc et Jaffré*

Conseil de l'inculpé , dûment convoqué et à la disposition de qui la

procédure avait été mise la veille de ce jour, *sont présents*

DEMANDE

Vous vous donnez connaissance du rapport de l'expertise comptable établi par M^e Cayolle, au sujet de votre fortune ?

RÉPONSE

Je suis heureux d'avoir aujourd'hui l'occasion d'entendre parler des origines de ma fortune. Je vous serais reconnaissant de me permettre de lire le rapport de M^e Cayolle, qui est très volumineux d'après ce que je vois et à un prochain interrogatoire je vous fournirai toutes les explications.

nécessaires et je vous prierais d'entendre
les témoins et de les confronter avec
moi, si besoin est.

Lecture faite persiste et signe



P. Lussan



Sans désespoir l'inculpé déclare spontanément.

En réponse à la communication de
l'acte d'accusation, qui m'a été faite
par M^r le Président Bouchardon, je vous
donne lecture d'une note que j'ai
rédigée. Je vous demande de la joindre
au dossier.

Nous constatons que l'inculpé nous remet
une note que nous annexons au présent.

Lecture faite persiste et signe



P. Lussan



Martel

